

Biblioteka
UMK
Toruń

373714

LA COUR DE ROME
ET CELLE
DE SAINT-PÉTERSBOURG

PAR

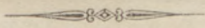
F. Kurbalski M. J. Choisy Ambrony

Un Polonais Émigré

2. II, 515

Celui qui persévérera jusqu'à la fin sera
sauvé.

(Evangile selon saint Mathieu, ch. X, 22.)



PARIS
JACQUES LEDOYEN, LIBRAIRE,

PALAIS-ROYAL, GALERIE D'ORLÉANS, 16.



373714



W. 1136/67

LA COUR DE ROME

ET CELLE

DE SAINT - PÉTERSBOURG.

Celui qui persévéra jusqu'à la fin sera sauvé.
(Evangile selon saint Mathieu, ch. X, 22.)

La presse périodique, en France, s'occupe, depuis quelque temps, des souffrances du catholicisme, dans les parties de l'ancienne Pologne soumises à la domination de la Russie. En examinant avec soin les actes que la Cour de Rome vient de publier à la suite de l'allocution prononcée par le Saint Père, le 22 juillet dernier; elle tombe d'accord sur l'utilité et l'importance de cette publication.

Une tendance si unanime de l'opinion publique, ne peut que consoler tous les Polonais amis de la religion, surtout lorsqu'ils voient s'associer à cette manifestation les principaux organes de la presse catholique, qui reconnaissent que les paroles du Saint-Siège ne préjugent en rien les droits politiques de la nation polonaise.

En effet, pourrait-on supposer que la Cour de Rome condamnât un peuple qui, fidèle à la religion catholique, a échoué dans une lutte inégale avec ses oppresseurs? Voudrait-elle se mettre en contradiction avec deux puissantes nations, la France et l'Angleterre, qui, loin de reconnaître le droit du plus fort, ne cessent de réclamer en faveur de la nationalité polonaise?...

Après ces réflexions, auxquelles répondent suffisamment et l'allocution pontificale et l'histoire des trois derniers siècles, qu'il soit permis à un membre de l'émigration polonaise d'envisager la cause de sa patrie sous un point de vue nouveau, qui lui semble mériter l'attention publique.

Je veux parler de ce reproche qu'on fait assez souvent à la dernière révolution polonaise : qu'elle ne se conciliait pas avec les préceptes du christianisme, qui recommandent l'obéissance aux autorités supérieures; obéissance, dont les premiers chrétiens nous ont laissé tant d'exemples.

On sait bien que le royaume proclamé par Jésus-Christ n'est pas de ce monde, et qu'ainsi la religion chrétienne, toute spirituelle, n'empêche point les hommes de vivre d'après la loi de la nature, c'est-à-dire dans l'ordre social, qui est le but de leur destinée terrestre; par conséquent, elle ne peut que les laisser entièrement libres d'employer les moyens nécessaires pour atteindre ce but, et avant tout, de former, outre les familles naturelles, d'autres sociétés, composées de plusieurs familles, qu'on appelle politiques; de leur donner des lois convenables et des chefs choisis librement; enfin, de les défendre contre les ennemis tant intérieurs qu'extérieurs.

Voilà pourquoi l'Évangile prêche l'obéissance aux autorités qui viennent de Dieu, c'est-à-dire qui sont légitimes.

C'est ainsi qu'en faisant rendre à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu, il oblige tous les hommes de vivre en frères, de manière que tous les peuples ne forment qu'un seul peuple;

C'est ainsi qu'il encourage tous les efforts tendant au bien-être de l'humanité, qu'il réproouve ceux qui lui sont

contraires, et promet le succès à ceux qui persévéreront dans les premiers;

C'est ainsi encore qu'il prévient que tout royaume divisé sera détruit.

Les premiers chrétiens se trouvant, au moment de la propagation du christianisme, confondus avec les peuples agglomérés dans l'empire de Rome, ne formaient alors qu'une même société, et n'avaient, par conséquent, d'autres chefs légitimes que les empereurs païens. Ils étaient donc dans l'impossibilité de leur résister, et se laissaient décimer par la faux ardente de la persécution. Mais cette impossibilité provenait uniquement des principes qu'ils voulaient faire triompher, mais leur résignation volontaire tendait toujours au même but : ils avaient à assurer le triomphe de cette religion par le sacrifice de leur vie même, sacrifice dont le divin fondateur du christianisme donna, le premier, l'exemple.

Maintenant, les peuples devenus chrétiens, après la victoire du christianisme sur le paganisme, ont-ils contracté la même obligation ? et, en l'admettant pour un moment, irait-elle jusqu'à leur imposer l'indifférence pour leur liberté, leur indépendance politique, leur croyance religieuse ?

Ni la doctrine de l'Église, ni l'histoire, ne permettent de résoudre ces questions dans un sens affirmatif.

Sans consulter les traditions de l'Église primitive, ou remonter aux annales des Juifs et des peuples d'origine romaine-germanique, il suffit de jeter un coup d'œil sur les fastes des peuples slaves, pour apprendre que le principal d'entre eux, celui des Polonais, formait déjà, au dixième siècle (époque où il embrassa le christianisme), une nation libre et indépendante; que cette nation, régie par des princes choisis dans la même famille, s'unit aux peuples des races Letonne et Russe, éclairés comme elle par

la lumière du christianisme ; que malgré les schismes et les hérésies qui affligeaient l'Église , elle resta toujours attachée à son ancienne croyance , c'est-à-dire au catholicisme , et défendit avec elle son indépendance ainsi que celle de toute la chrétienté ; enfin , que soumise à des rois électifs , elle ne disparut , au dernier siècle , que lorsque les chefs héréditaires et absolus des trois états voisins se liguèrent contre la Pologne , et se la partagèrent malgré les nombreux services que ses habitants leur avaient rendus plus d'une fois.

L'indignation générale que souleva cet acte , sans exemple dans les annales des peuples chrétiens , présagea qu'il ne restera pas impuni.

En effet , les Polonais , loin de courber la tête sous la force prépondérante de leurs oppresseurs , ne cessaient de leur disputer la proie dont ils venaient de s'emparer. Le succès ne se fit pas attendre long-temps ; car réunis sous les drapeaux de la France , ils parvinrent , aidés par ce peuple généreux , à délivrer une grande partie de leur pays du joug de la Prusse et de l'Autriche.

Les traités de Tilsit et de Vienne (1807--1809) , consolidèrent cette réparation , en créant le duché de Varsovie , annexé , il est vrai , au royaume de Saxe , mais régi séparément par une charte constitutionnelle , que ses représentants avaient acceptée.

En conséquence , les habitants de ce pays se soumièrent volontairement à leur nouveau souverain légitime , et c'est sous son gouvernement qu'unis encore une fois aux Français , les Polonais firent la guerre à la Russie , dont les chefs autocrates avaient arraché plusieurs millions de leurs compatriotes , du rit grec uni , à la foi de leurs pères.

Les désastres éprouvés par leurs nobles alliés , et ensuite la formidable coalition qui s'était formée contre eux , dé-

cidèrent du sort de la Pologne, qui fut de nouveau partagée entre les trois états voisins.

Toutefois, cet échec n'empêcha pas les vainqueurs de reconnaître les efforts des Polonais comme légitimes. Nous en avons la preuve dans les actes du congrès de Vienne (1815), qui créèrent un nouveau royaume annexé à l'empire de Russie par sa constitution, et garantirent la neutralité de la ville de Cracovie, ainsi que la nationalité des habitants de l'ancienne Pologne dans toute son étendue.

Quelle que put être la valeur de ces avantages pour les Polonais, considérés individuellement; il est facile de voir qu'ils étaient loin de compenser le préjudice qu'avait causé à leur nation la perte de son existence indépendante. Aussi, leur soumission au nouvel état de choses fut-elle d'autant moins libre et valide, que les actes en question étaient conclus sans la participation de leurs représentants.

Bientôt les autocrates de Russie jetèrent le masque, et méconnurent, pour la plupart, les engagements qu'ils avaient pris à l'égard des habitants de la Pologne, soit en ajournant l'exécution des promesses relatives à leur nationalité, ou en prorogeant la croyance schismatique dont ils sont eux-mêmes les chefs, au préjudice du catholicisme, soit en violant les principaux articles de la loi fondamentale qui régissait le nouveau royaume.

De là vint et la résistance des Polonais aux actes qui attaquaient leurs droits sacrés, et leur révolution de 1830 après les efforts infructueux de leur manifestation pacifique.

A la suite de cette révolution, on proclama l'indépendance de la Pologne sous un gouvernement national.

La lutte qui s'alluma depuis entre les oppresseurs et les opprimés, plus faibles, fut pendant long-temps favorable à ces derniers; la France même, leur unique alliée,

déclara solennellement, par l'organe de ses représentants, que la nationalité polonaise ne périrait pas.

Cependant, les Polonais se trouvant abandonnés à leurs propres forces, et entourés de leurs ennemis naturels, durent succomber encore une fois, après avoir épuisé leurs ressources.

Dans cet état si critique, plusieurs milliers d'entre eux, y compris les membres de leur gouvernement national, se virent forcés de chercher un asile sur le sol étranger.

Reçus en frères par le peuple français, et consolés dans leur malheur par les sympathies de toutes les nations libres, ils n'attendent, depuis plus de dix ans, qu'une occasion pour tenter encore une fois la délivrance de leur patrie.

Cette occasion ne tardera pas à se présenter, et alors le succès de leurs nouveaux efforts sera d'autant moins douteux, que la tyrannie de l'autocrate, poussée jusqu'à la destruction de la nationalité des Polonais et de la religion qu'ils professent, révolte tout le monde, sans en excepter les Russes (1).

Ajoutons que l'autocrate vient d'imposer à un grand nombre des habitants de la Pologne la croyance grecque-russe, dont il est le chef suprême et illimité; qu'il persiste même plus que jamais dans son intention de substituer cette croyance au catholicisme, qui est la religion des Polonais. Ajoutons encore que le clergé grecque-russe, qui lui est soumis dans le temporel et le spirituel, dépend entièrement de sa volonté personnelle, c'est-à-dire de ses passions ou de ses vices; qu'il ne prêche que le règne de la force brutale, et adresse même des prières publiques au

(1) Voir la lettre d'un voyageur français, que l'*Univers* a publiée dans son numéro du 8 septembre dernier, et dont nous donnons l'extrait à la fin de cet écrit.

ciel pour le triomphe des armées moscovites sur le globe entier; et l'on aura une idée des dangers dont la propagande forcée de ladite croyance, qu'on appelle orthodoxe, menace l'humanité(1).

La France et l'Angleterre s'unirent, plus d'une fois, pour adoucir le sort des chrétiens soumis à la domination ottomane, et abolir le trafic des noirs. Laisseraient-elles uniquement les Polonais à la merci d'un gouvernement monstrueux qui n'est chrétien que de nom? qui, au mépris des stipulations les plus solennelles, poursuit le bouleversement de l'ordre politique et religieux établis depuis des siècles? qui y procède avec une violence et une cruauté dignes des barbares, ou de ceux qu'on appelait jadis les fléaux de Dieu?....

On voit par là que la cause polonaise, toujours pendante, embrasse deux questions, l'une politique et l'autre religieuse; mais que cette dernière se trouve confondue dans la première, et ne peut sortir victorieuse qu'avec elle.

Ainsi, les Polonais, en opposant une résistance aux souverains étrangers qui avaient envahi leur patrie, se trouvaient dans le même cas que tous les peuples chrétiens qui défendaient leur existence, et avec elle leur religion; résistance qui, appuyée souvent par les digni-

(1) Voici la traduction de cette curieuse prière, telle qu'on la lit dans le Psautier russe, imprimé par ordre de la famille impériale et sous les auspices du Saint-Synode, à Kiew, en 1826.

« Dieu, veuillez protéger les généraux, les chefs de police et toute notre armée orthodoxe; étendez son pouvoir sur le globe entier, et jetez sous nos pieds tous nos ennemis et révoltés..... afin que nous autres Popes, puissions, sous la protection de ses baïonnettes, vivre en paix. »

Un exemplaire de ce Psautier se trouve dans la bibliothèque de M. le comte de Montalembert, pair de France.

taires ou les chefs de l'Église, n'était pas moins sacrée que celle qu'opposèrent, il y a environ quatre siècles, les Moscovites eux-mêmes aux Tatares.

De cette manière, la dernière révolution de Pologne n'étant que l'œuvre d'une défense légitime, peut se trouver, avec toutes ses conséquences, justifiée aux yeux de la religion et de la morale chrétienne.

On m'objectera peut-être que le cabinet de Rome, en parlant des partisans de cette révolution, s'est prononcée, à leur égard, d'une manière peu favorable.

Cette objection aurait, sans doute, une certaine portée si les expressions dont il s'agit pouvaient s'appliquer aux Polonais en masse; mais comme on a déjà prouvé que les paroles du Saint-Père ne préjugent nullement les droits politiques de cette nation, il en résulte que la différence dans le langage de ses ministres n'est point admissible. Soutenir donc le contraire, ce serait tirer une conséquence d'autant plus absurde, qu'elle se trouverait en opposition avec l'exposé qui accompagne l'allocution pontificale, dans lequel il est dit, entre autres :

« Que le Saint-Siège demeure toujours étranger aux ténébreuses menées de la politique, et que tous ses vœux, ses desirs, ses sollicitudes ne tendent uniquement qu'à l'avantage spirituel des catholiques. »

En résumé, je crois pouvoir conclure qu'attaquer du côté religieux la dernière révolution de Pologne, ou les suites auxquelles elle pourrait encore donner lieu, ce n'est rester fidèle ni à l'esprit du christianisme, ni aux traditions de l'Église, surtout lorsqu'on n'indique aucun moyen plus propre pour amener au même but; c'est, au contraire, servir les ennemis déclarés du catholicisme et de l'humanité.

Persuadé que tous les chrétiens éclairés partageront ma

manière de voir, je termine cet article par les citations suivantes, empruntées à deux publicistes modernes :

« Les sociétés humaines naissent, vivent et meurent
 « sur la terre; là s'accomplissent leurs destinées. Nous,
 « personnes individuelles et identiques, véritables êtres
 « doués de l'immortalité, nous avons une autre destinée
 « que les états (1). »

« Si les crimes particuliers ne trouvent pas quelquefois
 « leur châtimement sur la terre, les crimes nationaux doi-
 « vent être punis ici-bas (2). »

(1) M. Royer-Collard, député, dans le discours sur le projet de loi relative au sacrilège.

(2) Sir Robert Inglis, membre de la chambre des communes d'Angleterre, dans le discours sur la motion de feu Cutlar-Fergusson, concernant la Pologne (en 1833).



EXTRAIT DU JOURNAL L'UNIVERS DU 8 SEPTEMBRE 1842.

Un de nos amis qui a long-temps habité la Russie, et qui se trouve encore à l'étranger, nous a adressé une lettre remplie de détails du plus haut intérêt et dont nous croyons pouvoir sans crainte garantir l'exactitude, sur les causes de la persécution que l'Eglise souffre dans toute l'étendue de l'empire russe. La position qu'occupait en Russie l'auteur de cette lettre, les relations qu'il y avait, ses lumières, son caractère, tout se réunit pour donner le plus grand poids à son témoignage; c'est donc avec entière confiance que nous la mettons sous les yeux du lecteur.

Au rédacteur de *l'Univers*.

27 août 1842.

Monsieur,

Un séjour de plusieurs années à Saint-Pétersbourg, à Moscou et dans les principales provinces de la Russie, m'a permis de savoir parfaitement ce qui se passe dans cet empire depuis quatre ans, et de suivre tout le drame de cette épouvantable persécution en observant sa cause, sa marche et ses effets désastreux. J'ai vécu avec des Russes de tous les rangs et de toutes les conditions, et je dois affirmer, à leur honneur, que je n'en connais pas un qui ne déplore les actes barbares de leur gouvernement. J'ai entendu des ministres d'état exprimer hautement leur douleur de voir l'empereur engagé dans un système aussi impolitique que cruel, et je les ai vus rougir au récit des tourmens infligés aux malheureux catholiques. Ni le clergé russe, ni le conseil de l'empire, ni le sénat, ni la noblesse, ni le peuple, ni aucun corps de l'état n'approuvent cette politique digne des Scythes.

Le comte de Strogonoff, ministre de l'intérieur, a perdu son portefeuille l'année dernière pour s'être opposé à la

confiscation des biens de l'Eglise catholique. Le comte de Benkendorf a failli tomber dans la même disgrâce pour s'être intéressé à plusieurs victimes de la persécution, malgré les instantes prières d'une amie à laquelle il est dévoué. Le comte de Nesselrode, si puissant auprès de l'empereur, n'osa pas, il y a quelque temps, se hasarder à demander la grâce d'une pauvre mère qu'on avait mise en prison, après lui avoir arraché ses enfants pour les faire élever dans la religion russe. Pour sauver la princesse Volchonsky, et lui obtenir la permission de s'exiler, il ne fallut rien moins que l'intervention de l'impératrice elle-même, qui se jeta aux pieds de l'empereur. Mais si de tels faits et tant d'autres qui, je l'espère, ne tarderont pas à être connus, ne suffisent pas, les propres paroles de l'empereur dissiperont peut-être l'illusion.

Il ne s'agit point de ces mots que sa majesté n'oublie pas de dire aux voyageurs qui passent et qui sont admis à l'honneur de lui présenter leurs hommages, comme, par exemple, ceux-ci : *Eh bien, croyez-vous encore que je mange un petit Polonais tous les matins?* Il s'agit de ces paroles qu'on dit en famille, à ses propres sujets, comme un chef d'école qui veut former des disciples. Sa majesté a plusieurs fois déclaré dans ses entretiens confidentiels qu'elle a pour mission de détruire le Polonisme et le *Dominus vobiscum* : telles sont ses expressions impériales, et il n'est personne à Saint-Pétersbourg qui ne les connaisse bien. Quand on a long-temps habité cette capitale, on ne saurait s'étonner que le superbe Czar s'emporte en de telles violences, et que la seule prudence ne lui commande pas plus de réserve. Il y a mille circonstances qui prouvent combien ce puissant monarque sait mal gouverner ses passions, et l'on peut dire hardiment que depuis Nabuchodonosor, jamais souverain n'a subi le joug d'un si grand orgueil. Tout ce qui résiste à sa volonté suprême, tout ce

qui contient en soi le moindre germe d'indépendance doit être écrasé impitoyablement; or, la nationalité polonaise est une force latente qui menace et mine sans cesse sa domination; et l'Eglise catholique contient en elle-même la négation de son pouvoir absolu, puisqu'elle ne peut le reconnaître comme son chef spirituel; c'est pourquoi il a résolu de confondre dans une même haine, de frapper des mêmes coups et d'anéantir dans une même ruine, le *Polonisme* et le *Dominus vobiscum*. On se tromperait si l'on imaginait que la question est entre le peuple russe et le peuple polonais, entre le schisme ou une secte quelconque et l'Eglise catholique; la question est uniquement entre l'autocratie et une nationalité qui se souvient de ses libertés civiles, entre le despotisme le plus monstrueux et la sainte liberté de la conscience. L'empereur Nicolas est monté sur un trône autour duquel, depuis Pierre I^{er}, la religion, l'administration, la magistrature, tout ce qui constitue l'état religieux et civil d'une nation, est condamné à une obéissance aveugle et passive sous la suprême volonté du souverain; d'après cette théorie du pouvoir, le Czar est l'arbitre absolu des choses divines et des choses humaines, tel est l'ordre, telle est la légitimité. L'insurrection de la Pologne pour ressaisir son indépendance, la résistance de l'Eglise catholique pour maintenir l'intégrité de ses dogmes et l'inviolabilité de son pouvoir spirituel, comme tout refus d'obéissance, dans quelque cas que ce soit, constituent le même crime sous des formes diverses. Le Czar est le Dieu de la terre : *et il faut que toute la terre sache qu'il n'y a point d'autre Dieu que Nabuchodonosor*. Cette théorie, qui fut mise en vigueur sous Pierre I^{er}, ne pouvait pas trouver de défenseur plus audacieux que l'empereur Nicolas. La noblesse russe, c'est-à-dire la partie active de la nation, est maintenue dans l'obéissance un peu par l'habitude du joug, et surtout par la crainte.

Mais ce serait la calomnie que de dire qu'elle admet et qu'elle chérit ce système asiatique; elle laisse le Czar se ruer sur la Pologne, parce qu'elle n'a rien à y perdre, et que peut-être l'amour-propre national y trouve un peu son compte, quoiqu'à cet égard les Russes soient bien changés, car les Polonais, qui sont dispersés dans les provinces de l'ancienne Russie, y sont parfaitement traités par les populations; mais en supposant que les Russes partagent les vues de l'empereur sur la nationalité polonaise, ils sont loin de confondre la question religieuse avec la question politique. Ce qui achève de démontrer que *la pensée de la persécution est la pensée personnelle de l'empereur*, c'est le caractère des hommes qui ont consenti à devenir les instruments de sa tyrannie. Quatre ou cinq individus plongés jusqu'alors dans une obscurité profonde, ou connus par d'abjectes passions, ont seuls répondu à son appel, et se sont faits ses bourreaux pour des décorations et de l'argent. Le plus important d'entre eux, le procureur du synode, s'est rendu fameux parmi les Russes, qui assurent que tous les matins il dit à l'empereur : *Sire, le zèle de votre maison me dévore*. Il en est un autre qui a mérité par des vices infâmes l'indignation publique. L'élévation de ces hommes est un scandale pour toute la société russe, etc.

FIN.

IMPRIMERIE DE MAULDE ET RENOU, RUE BAILLEUL, 9-11.



Blade of text, mirrored bleed-through from the reverse side of the page. The text is illegible due to being reversed.

Additional mirrored bleed-through text from the reverse side, also illegible.

IMPRIMERIE DE MARIUS ET PIERRE, RUE DE LA BARRIÈRE, 1011

